



# Votre employeur peut-il espionner votre réseaux sociaux ?

**Conseils pratiques** publié le 31/03/2020, vu 1582 fois, Auteur : [Le blog d'une consultante](#)

**Votre employeur lit possiblement votre page Facebook et vos communications sur les réseaux sociaux. Il peut être comparé à un livre ouvert sur votre vie privée pour les employeurs curieux.**

Votre employeur lit possiblement votre page Facebook et vos communications sur les réseaux sociaux. Il peut être comparé à un livre ouvert sur votre vie privée pour les employeurs curieux.

Pour faire le tour juridique de la question, une entreprise ne peut donc pas procéder à une collecte systématique sur les pages personnelles de ses salariés (cf. TGI Paris, 3 mars 2008), et la surveillance des réseaux sociaux par l'entreprise peut constituer une atteinte au droit au respect de la vie privée (article 9 du Code civil).

Cependant si votre profil est accessible à tous (profil "Public" sur Facebook, par exemple) et que les données publiées par le salarié sont en accès libre, il n'y aura pas nécessairement atteinte à sa vie privée si l'employeur la consulte.

De plus, pour que la surveillance soit licite, vous allez devoir démontrer qu'elle a été portée à la connaissance des salariés et que l'entreprise a recueilli l'avis du comité d'entreprise sur son opportunité.

Pour finir, il est fréquent de voir des clauses introduites par l'employeur dans le contrat de travail, prévoyant la surveillance possible des salariés sur les réseaux sociaux. Plus inquiétant, parfois une interdiction d'émettre le moindre commentaire sur l'entreprise ou ses clients.

Beaucoup d'entre nous disent n'avoir pas grand-chose à cacher. Néanmoins, personne n'aime être espionné. Tout comme c'est très désagréable de lire des nouvelles révélations sur les employés de la NSA affirmant qu'ils utilisaient les bases de données de surveillance américaines à des fins personnelles. Avez-vous pensé à protéger vos données personnelles des dangers d'Internet ? Optez pour la solution [Internet Security](#) de Kaspersky.